

FORMALITÉS POUR LES CANDIDATS FRANÇAIS

Pour le dépôt des dossiers de candidatures, prière de faire parvenir par voie postale votre courrier à l'adresse indiquée ci-dessous;

AMBASSADE DU JAPON
Service Culturel et d'Information
7, avenue Hoche, 75008 Paris
(mentionner sur l'enveloppe "JET 2012")

Date limite de dépôt des dossiers : MARDI 20 DÉCEMBRE 2011.

Pour être complets, les dossiers de candidature devront comprendre l'ensemble des documents suivants :

Constitution des dossiers de candidature.

1 - Parmi les pièces constitutives des dossiers figurant dans la liste ci-dessous, le formulaire de candidature 1), la fiche signalétique 8) et le formulaire du certificat médical 11) sont accessibles exclusivement par voie électronique sur le site de L'AMBASSADE DU JAPON en France.

2 - les pièces à fournir 2), 3) et 4) devront être rédigées sur papier libre.

3 - Les documents classés dans l'ordre ci-dessous constituent un dossier. Les dossiers doivent être présentés complets, en 5 exemplaires séparés. Ils ne sont pas rendus aux candidats. Si les dossiers ne sont pas classés dans l'ordre ci-après, ils seront rejetés.

4 - Tous les documents établis en français doivent être accompagnés d'une traduction en japonais ou en anglais.

	Original	Copies
1) Formulaire de candidature : en anglais (12 pages) (téléchargeable.).....	1	4
2) 2 lettres de recommandation (en japonais ou en anglais)*.....	2	4 de chaque
3) Essai libre de 2 pages en anglais (format A4, dactylographié interligne 2)	1	4
4) Essai libre d'une page en japonais (format A4, manuscrit)	1	4
5) Relevé détaillé des notes de la dernière année universitaire suivie par le candidat....	1	4
6) Diplôme de licence ou diplôme équivalent**	0	5
7) Copie de la page du passeport attestant la nationalité française du candidat.....	0	5
8) Fiche signalétique (téléchargeable)	1	4

9) Éventuellement tout certificat attestant du niveau d'anglais..... 0 5

10) Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.

Les candidats ayant choisi de partir en avril ou avant juillet 2012 devront joindre les documents ci-dessous (documents 11 & 12) à leur dossier de candidature.

Les candidats ayant choisi de partir au mois de juillet 2012 devront fournir ces documents une fois reçue la notification d'acceptation de leur candidature prévue dans le courant du mois d'avril 2012.

11) Certificat médical1 4

12) Casier judiciaire (bulletin No. 3).....1 0

- *Extrait de casier judiciaire des 5 dernières années (2007 à 2011). Si vous séjournez ou avez séjourné depuis plus d'un an dans un pays étranger autre que le Japon durant les 5 dernières années, nous vous demandons de fournir l'extrait de casier judiciaire qui vous aura été délivré par les autorités compétentes du pays où vous séjournez ou avez séjourné.*
- *Si, lors du dépôt de votre demande d'extrait de casier judiciaire auprès des autorités compétentes en France ou à l'étranger (hors Japon), vous devez en mentionner la raison, veuillez indiquer la mention « Overseas employment working with children ». En effet, que vous soyez sélectionné comme CIR ou ALT, vous serez amené à travailler dans les deux cas avec des enfants et des adolescents.*

** Si le candidat est en année d'obtention de la licence, l'une des 2 lettres de recommandation sera établie par un enseignant de son université et devra préciser la date supposée d'obtention dudit diplôme de licence.*

*** Le candidat en année d'obtention du diplôme de licence, devra présenter une attestation provisoire en anglais établie par l'établissement fréquenté indiquant la date supposée de ce diplôme, ou certificat d'inscription.*

**** Si le candidat ne peut pas fournir le document original, ce dernier peut être remplacé par une photocopie certifiée conforme par l'établissement qui aura délivré ledit document (résultats scolaires, diplômes).*

*****Les documents ci-dessus ne vous seront pas rendus.*

.....
Les candidats seront en principe convoqués entre le 13 et le 17 février 2012.
.....